

Province de Québec  
MRC du Fjord-du-Saguenay  
Municipalité Saint-Charles-de-Bourget

## PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget du **5 novembre 2018 à 19 h 30**, à l'édifice municipal situé au 357, 2<sup>e</sup> Rang, à laquelle étaient présents :

M.	Bernard St-Gelais	Maire
M.	Marc Lavoie, conseiller	siège #1
M.	Dany Gauthier, conseiller	siège #2
M.	Jacques Gauthier, conseiller	siège #3
M.	Yvan Tremblay, conseiller	siège #5
M <sup>me</sup>	Christine Durand-Duperré, conseillère	siège #6

M<sup>me</sup> Fabienne Girard, secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim.

ABSENCE : M<sup>me</sup> Eve Larouche, conseillère siège #4

Sous la présidence de Monsieur Bernard St-Gelais, maire

## **ORDRE DU JOUR**

### **MOT DE BIENVENUE DU MAIRE**

1. Lecture et approbation de l'ordre du jour;
2. Lecture et approbation du procès-verbal du 1<sup>er</sup> octobre 2018;
3. Approbation des comptes;
4. Résumé des différents comités;
5. CORRESPONDANCE
  - 5.1 CTAQ 30;
  - 5.2 Règlement 117-376 de la MRC du Fjord;
  - 5.3 Lettre de madame Claudia Perron-Laberge;
  - 5.4 Demande pour un panneau publicitaire par la municipalité de Saint-Ambroise;
  - 5.5 Formation Gouvernance des conseils d'administration;
  - 5.6 Demande de l'épicerie Michel et Guylaine;
6. AFFAIRES NOUVELLES
  - 6.1 Autorisation de dépenses du sentier des Marais;
  - 6.2 Programmation des travaux de la taxe d'accise 2014-2018;
  - 6.3 Reddition de compte pour l'aide à la voirie locale dossier No 00027303-1;
  - 6.4 Reddition de compte pour l'aide à la voirie locale dossier No 00027316-1;
  - 6.5 Décompte progressif # 3 pour le projet de réfection du 2<sup>e</sup> Rang;
  - 6.6 Fin des travaux et réception provisoire pour le projet de réfection du 2<sup>e</sup> Rang;

- 6.7 Fermeture du bureau pendant les fêtes;
- 6.8 Demande du Régiment du Saguenay;
- 6.9 Autorisation de dépenses pour l'archivage des documents;
- 6.10 Autorisation pour une formation PG et une formation de l'ADMQ;
- 6.11 Calendrier des séances;
- 6.12 Résolution pour demande à la CPTAQ dossier de madame Louise Riverain;

## 7. INVITATIONS/DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

- 7.1 Centre de services du Mieux-Vivre;
- 7.2 Vente de billets pour le concert de Noël à Saint-Ambroise;

## 8. VARIA

## 9. PÉRIODE DE QUESTIONS

## 10. Levée ou ajournement de la séance

À 19 h 30, Monsieur le Maire préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

### **1. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR** **RÉSOLUTION NO 265.18**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier;  
APPUYÉ PAR : M. Yvan Tremblay;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte l'ordre du jour de la présente séance en y ajoutant les points suivants au varia :

- 8.1 Vente de la nacelle;
- 8.2 Appui à une demande auprès de la CPTAQ dossier de madame Colombe Bergeron et monsieur Jean-Louis Côté;
- 8.3 Changement de fenêtres thermos;
- 8.4 Vente de billets pour les 35 ans du Centre de services du Mieux-Vivre;

### **2. EXEMPTION DE LECTURE ET APPROBATION DU** **PROCÈS-VERBAL DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2018** **RÉSOLUTION NO 266.18**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier;  
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D' : exempter la secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim de la lecture du procès-verbal du 1<sup>er</sup> octobre 2018.

QUE : le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2018 dont une copie conforme a été signifiée à tous les

membres du conseil, dans les délais prévus par la Loi, soit par la présente adoptée et ratifiée à toutes fins que de droit.

### **3. APPROBATION DES COMPTES** **RÉSOLUTION NO 267.18**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie;  
APPUYÉ PAR : M. Dany Gauthier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : les comptes à payer du mois d'octobre 2018, au montant de 89 017,18 \$ ainsi que les comptes payés d'avance au montant de 7 858,02 \$ totalisant la somme de 96 875,20 \$, soient acceptés et que la secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim soit autorisée à en faire le paiement.

QUE : les versements des salaires nets du mois d'août 2018 soient acceptés au montant de 21 244,34 \$.

\*Les élus reçoivent l'état des activités financières détaillé du mois pour un meilleur suivi des dépenses.

### **4. RÉSUMÉ DES DIFFÉRENTS COMITÉS**

#### **COMITÉ MADA**

Monsieur Yvan Tremblay a assisté au salon info-aînés le samedi 3 novembre dernier. Ce sont plus de 40 exposants qui ont partagé leurs offres de services portant sur: l'alimentation, les finances personnelles, la protection des droits, la santé, les activités de loisirs et culturelles, la sécurité et le soutien. Monsieur Tremblay laisse à la disposition de la population un guide des services offerts aux personnes de 65 ans et + pour consultation.

#### **COMITÉ DES LOISIRS**

Monsieur Marc Lavoie mentionne que de nouveaux membres formeront le Comité des Loisirs. Une première rencontre aura lieu demain.

#### **COMITÉ MUNICIPALITÉ NOURRICIÈRE**

Monsieur Jacques Gauthier a assisté au 5 à 7 de fin de saison, mettant ainsi un terme à la phase 1 du projet Municipalité nourricière. En cette occasion il a été question d'échange entre les 7 municipalités participantes. Le projet sera de retour l'an prochain et monsieur Gauthier invite la population à s'impliquer.

### **5. CORRESPONDANCE**

*La correspondance est déposée aux archives de la Municipalité pour consultation publique.*

### **CTAQ 30** **RÉSOLUTION NO 268.18**

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Christine Durand-Duperré;  
APPUYÉE PAR : M. Dany Gauthier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget fasse parvenir une lettre de reconnaissance afin de souligner le travail et l'implication des paramédics dans Saint-Charles-de-Bourget.

**DEMANDE POUR UN PANNEAU PUBLICITAIRE PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE**  
**RÉSOLUTION NO 269.18**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier;  
APPUYÉ PAR : M. Yvan Tremblay;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte le renouvellement du panneau publicitaire à l'Aréna Marcel Claveau de Saint-Ambroise au montant de 150 \$ taxes incluses.

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale, pour et au nom de la Municipalité, à procéder au versement de ladite somme.

**FORMATION GOUVERNANCE DES CONSEILS**  
**D'ADMINISTRATION**  
**RÉSOLUTION NO 270.18**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie;  
APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Christine Durand-Duperré;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget procède à l'inscription de 6 conseillers à la formation sur la gouvernance des conseils d'administration au coût de 60 \$.

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale, pour et au nom de la Municipalité, à procéder au versement de ladite somme.

**6. AFFAIRES NOUVELLES**

**6.1 AUTORISATION DE DÉPENSES DU SENTIER DES MARAIS**  
**RÉSOLUTION NO 271.18**

CONSIDÉRANT QU` : une demande de projet a été déposée auprès de l'organisme Regroupement Loisirs et Sports le 19 février 2018 au montant de 13 686,46 \$;

CONSIDÉRANT QUE : le projet de réfection du sentier des marais n'aurait pas obtenu l'intégralité de la subvention si le projet n'avait pas respecté l'élaboration des travaux tels que décrits;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier;  
APPUYÉ PAR : M. Dany Gauthier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte le rapport final du projet Sentier des Marais se détaillant comme suit :

Coût du projet :	13 184,41 \$
Participation du milieu :	10 184,41 \$
Subvention RLS	3 000,00 \$

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le paiement à EURÊKO!, au montant de 13 184 \$ plus les taxes applicables, telles que déposé à la demande d'aide financière pour la réfection du sentier des Marais et tel que subventionné par l'organisme Regroupement Loisirs et Sports.

**6.2 PROGRAMMATION DES TRAVAUX DE LA TAXE D'ACCISE 2014-2018**  
**RÉSOLUTION NO 272.18**

CONSIDÉRANT QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Christine Durand-Duperré;  
APPUYÉE PAR : M. Marc Lavoie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget s'engage à être seule responsable à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés.

**6.3 REDDITION DE COMPTE POUR L'AIDE À LA VOIRIE  
LOCALE DOSSIER NO 00027303-1 – 94260 (2) – 2018-07-23-13  
RÉSOLUTION NO 273.18**

CONSIDÉRANT QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget a obtenu une aide pour l'amélioration du réseau routier au 4<sup>e</sup> Rang et route Laberge au montant de 10 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE : les travaux ont été exécutés tels qu'exigés par le Ministère des Transports, de la mobilité Durable et de l'électrification des Transports;

CONSIDÉRANT QU' : il y a lieu de demander le remboursement de cette aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier;  
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 10 000 \$ conformément aux exigences du Ministère des Transports, de la mobilité Durable et de l'électrification des Transports.

QUE : les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité.

**6.4 REDDITION DE COMPTE POUR L'AIDE À LA VOIRIE  
LOCALE DOSSIER NO 000273763-1 – 94260 (2) – 2018-07-26-43  
RÉSOLUTION NO 274.18**

CONSIDÉRANT QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget a obtenu une aide pour l'amélioration du réseau routier au montant de 15 000 \$ échelonnée sur trois années budgétaires pour l'amélioration de la route Laberge;

CONSIDÉRANT QUE : les travaux ont été exécutés tels qu'exigés par le Ministère des Transports, de la mobilité Durable et de l'électrification des Transports;

CONSIDÉRANT QUE : la municipalité souhaite demander le remboursement de la subvention tel qu'accordé;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie;  
APPUYÉ PAR : M. Dany Gauthier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 15 000 \$ conformément aux exigences du Ministère des Transports, de la mobilité Durable et de l'électrification des Transports.

QUE : les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité.

**6.5 DÉCOMPTÉ PROGRESSIF #3 OU RÉCEPTION PROVISOIRE  
POUR LE PROJET DE RÉFECTION DU 2<sup>e</sup> RANG  
RÉSOLUTION NO 275.18**

CONSIDÉRANT QUE : les travaux de réfection du 2<sup>e</sup> Rang sont terminés;

CONSIDÉRANT QU' : il y a lieu de verser le 3<sup>e</sup> décompte de paiement à l'entreprise ED-PRO;

CONSIDÉRANT QUE : la firme Tetra-Teck recommande le paiement de 622 462,54 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Christine Durand-Duperré;

APPUYÉE PAR : M. Yvan Tremblay;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le paiement de 622 462,54 \$ taxes incluses, dès que nous aurons obtenu confirmation que le paiement des dénonciations de contrats ont été effectués en bonne et due forme.

**6.6 FIN DES TRAVAUX POUR LE PROJET DE RÉFECTION DU  
2<sup>e</sup> RANG  
RÉSOLUTION NO 276.18**

CONSIDÉRANT QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget a complété la réfection du 2<sup>e</sup> Rang avec l'entrepreneur ED PRO Excavation pour un montant totalisant 1 004 113,86 \$ taxes incluses.

CONSIDÉRANT QU' : il y a lieu de présenter une demande de versement de l'aide financière consentie en vertu d'une entente dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local - volet Redressement des infrastructures routières locales (dossier RIRL-2017-565B);

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier;

APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget confirme la fin des travaux d'une section du 2<sup>e</sup> Rang;

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la directrice générale à soumettre la demande de versement de l'aide financière dans le cadre du volet - Redressement des infrastructures routières

locales du Programme Réhabilitation du réseau routier local du gouvernement du Québec (dossier RIRL -2017-565B).

#### **6.7 FERMETURE DU BUREAU PENDANT LES FÊTES**

Le bureau municipal sera fermé du lundi 24 décembre 2018 jusqu'au vendredi 4 janvier 2019 inclusivement.

#### **6.8 DEMANDE DU RÉGIMENT DU SAGUENAY RÉSOLUTION NO 277.18**

CONSIDÉRANT QUE : Monsieur le maire a reçu une demande du Régiment du Saguenay pour une activité au site de la rampe de mise à l'eau;

CONSIDÉRANT QUE : cette demande d'autorisation ne contrevient pas à notre réglementation municipale;

CONSIDÉRANT QU' : il y a lieu d'autoriser monsieur Bernard St-Gelais, maire, pour la signature de l'entente;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yvan Tremblay;  
APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Christine Durand-Duperré;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte que l'activité du Régiment du Saguenay se tienne aux installations de mise à l'eau;

QUE : monsieur Bernard St-Gelais, maire, soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité, tout document avec le Régiment du Saguenay pour cette activité.

#### **6.9 AUTORISATION DE DÉPENSES POUR L'ARCHIVAGE DES DOCUMENTS RÉSOLUTION NO 278.18**

CONSIDÉRANT QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget donne le mandat à la Société d'Histoire du Lac St-Jean pour le traitement de ses archives;

POUR CETTE RAISON,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier;  
APPUYÉ PAR : M. Dany Gauthier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte d'effectuer l'archivage des documents au coût de 52 \$ l'heure selon les besoins, plus les frais de transport et le matériel, auprès de la Société d'Histoire du Lac St-Jean.

#### **6.10 AUTORISATION POUR UNE FORMATION PG ET UNE FORMATION DE L'ADMO RÉSOLUTION NO 279.18**

CONSIDÉRANT QUE : des propositions de formations intéressantes sont à prévoir pour les employés de bureau;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier;  
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget inscrive madame Audrey Gagné à la formation sur les changements aux normes du travail via la Loi 176 au montant de 200 \$ plus les taxes applicables.

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget inscrive madame Audrey Thibeault à la formation sur les contrats municipaux au montant de 307 \$ plus les taxes applicables.

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale, pour et au nom de la Municipalité, à procéder au versement desdites sommes.

#### **6.11 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL DE 2019** **RÉSOLUTION NO 280.18**

CONSIDÉRANT QUE : l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

POUR CETTE RAISON,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier;  
APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Christine Durand-Duperré;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte le calendrier ci-après détaillé relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2019. Ces séances débiteront à 19 h 30 :

Le lundi 14 janvier 2019	Le lundi 8 juillet 2019
Le lundi 4 février 2019	Le lundi 5 août 2019
Le lundi 4 mars 2019	Le lundi 9 septembre 2019
Le lundi 1 avril 2019	Le lundi 7 octobre 2019
Le lundi 6 mai 2019	Le lundi 4 novembre 2019
Le lundi 3 juin 2019	Le lundi 2 décembre 2019

QU' : un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

#### **6.12 RÉSOLUTION POUR UNE DEMANDE À LA CPTAQ DANS LE DOSSIER DE MADAME LOUISE RIVERAIN** **RÉSOLUTION NO 281.18**

CONSIDÉRANT : la demande de madame Louise Riverain pour une autorisation auprès de la CPTAQ;

CONSIDÉRANT QUE : la présente demande consiste en la reconnaissance et l'autorisation d'une conduite d'aqueduc existante et passant sur plusieurs lots privés en zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE : ce réseau d'aqueduc privé est installé depuis plus de vingt ans et n'a pas reçu à cette époque l'autorisation de la CPTAQ;

CONSIDÉRANT QUE : ce dossier se doit d'être régularisé sous la forme de servitudes enregistrées par les propriétaires des lots où la conduite passe.

CONSIDÉRANT QUE : de nombreuses résidences sont desservies par ce réseau d'aqueduc privé;

CONSIDÉRANT : le potentiel agricole de ces lots et le respect des procédures à y apporter;

CONSIDÉRANT QUE : l'installation de ce réseau d'aqueduc n'avait pas d'autre option quant à son emplacement à l'époque;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yvan Tremblay;  
APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Christine Durand-Duperré;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget appuie la présente demande de madame Louise Riverain auprès de la CPTAQ afin de régulariser l'existence et la reconnaissance de ce réseau d'aqueduc privé desservant plusieurs résidences familiales dans ce secteur.

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget reconnaît l'importance de la préservation du potentiel agricole de ce secteur et souhaite en respecter toute la caractérisation et les procédures s'y rapportant.

\* À noter que monsieur Bernard St-Gelais, maire, a déclaré son intérêt dans la présente décision, s'est retiré de la discussion et du vote de cette résolution.

## **7. INVITATIONS ET DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

### **7.1 CENTRE DE SERVICES DU MIEUX-VIVRE** **RÉSOLUTION NO 282.18**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier;  
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accorde une aide financière de 100 \$ au Centre de Services du Mieux-Vivre.

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale, pour et au nom de la Municipalité, à procéder au versement de ladite somme.

### **7.2 VENTE DE BILLETS POUR LE CONCERT DE NOËL À SAINT-AMBROISE** **RÉSOLUTION NO 283.18**

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Christine Durand-Duperré;  
APPUYÉE PAR : M. Dany Gauthier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget procède à l'achat de deux billets pour le concert de Noël de Saint-Ambroise au coût de 50 \$.

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale, pour et au nom de la Municipalité, à procéder au versement de ladite somme.

## **8. VARIA**

### **8.1 VENTE DE LA NACELLE**

Suite à la réception d'une seule offre de prix pour l'achat de la nacelle, il a été convenu de refuser celle-ci et de continuer la publication de la nacelle sur les sites de Kijiji et LesPac.

### **8.2 APPUI À UNE DEMANDE AUPRÈS DE LA CPTAQ DOSSIER DE MADAME COLOMBE BERGERON ET MONSIEUR JEAN-LOUIS CÔTÉ** **RÉSOLUTION NO 284.18**

CONSIDÉRANT QUE : nous avons une demande de citoyens pour autoriser la construction d'un chemin et ainsi créer une servitude de passage;

CONSIDÉRANT QUE : ce chemin donnera l'accès pour la construction d'une résidence;

CONSIDÉRANT QUE : cette demande ne contrevient pas à notre réglementation mais doit obtenir au préalable l'autorisation de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec;

CONSIDÉRANT : le potentiel agricole de ces lots et le respect des procédures à y apporter;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier;  
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget appuie la demande de madame Colombe Bergeron et de monsieur Jean-Louis Côté dans le but d'obtenir une autorisation auprès de la CPTAQ pour la construction d'un chemin menant à une résidence familiale tel que décrit par les arpenteurs géomètres et jointe à la demande.

### **8.3 CHANGEMENT DE FENÊTRES THERMOS** **RÉSOLUTION NO 285.18**

CONSIDÉRANT QU` : il y a des thermos de fenêtres sous garantie à changer dans l'édifice municipal;

POUR CETTE RAISON,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie;  
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la soumission de Fenêtres St-Paul au prix de 361,20 \$ plus les taxes applicables afin de changer quatre thermos dans l'édifice municipal.

**8.4 VENTE DE BILLETS POUR LES 35 ANS DU CENTRE DE SERVICES DU MIEUX-VIVRE**  
**RÉSOLUTION NO 286.18**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier;  
APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Christine Durand-Duperré;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget procède à l'achat de deux billets pour les 35 ans du Centre de services du Mieux-Vivre au coût de 40 \$.

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale, pour et au nom de la Municipalité, à procéder au versement de ladite somme.

**9. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions a débuté à 20 h 00.

Fin de la période de questions à 20 h 34.

**10. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Les points à l'ordre du jour étant épuisés;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la séance soit levée à 20 h 35.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions.

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal lors de la réunion tenue le 5 novembre 2018.

\_\_\_\_\_  
M. Bernard Saint-Gelais, Maire

\_\_\_\_\_  
M<sup>me</sup> Fabienne Girard  
Secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim

\*\*\*\*\*